

VINTAGE VITESSE

Classe RETRO : (Moto avant 31/12/1959)

- Moto 250 cc à 650 cc pour les multicylindres
- Moto 250 cc à 600 cc pour les monocylindres
- Moto maximum 1000 cc moteurs à soupapes latérales
- Suspension arrière rigide, coulissante ou oscillante, Cadre et Fourche d'époque.

Classe 350 : (maxi 31/12/1968)

- de 175 à 350 cc → 2 temps et 4 temps le monde,
- Tambour seulement, réplique et compétition client non accepté.

Classe 650 : (maxi 31/12/1970 pour les 4 temps et 1968 pour les 2 temps)

- de 350 à 650 cc
- 350 → 2 temps / 4 temps européens,
- 500 → Mono et Twin européens,
- 650 → Twin européen,
- Dérogation pour les monocylindres japonais type Yamaha XT/SR 500 à 2 soupapes et les Honda XLS 500 à 4 soupapes, bi amortisseurs et disque(s) ou tambours, 500 cc maxi et configuration piste,
- Uniquement européen et pas de compétition client, répliqua autorisée, disque autorisé.

VINTAGE REGULARITE

Ce sont les mêmes motos que la catégorie VINTAGE VITESSE.

- Une seule classe mélangée « RETRO + 350 + 650 »

CLASSIC

Classe 350 (avant 31/12/1979) :

- Moto 250 cc à 350 cc pour les multicylindres (2 tps ou 4 tps)
- Suspension arrière bi amortisseurs,
- La Yamaha RDLC 4L1 (moto strictement d'origine). Amélioration du système de freinage autorisée.

Classe 500 (avant 31/12/1979) :

- Moto 351 cc à 550 cc (2 tps ou 4 tps)
- Suspension arrière bi amortisseurs (autres sur dossier)
- La Yamaha RDLC 4L0 (moto strictement d'origine ou en configuration « coupe Yamaha Sonauto » avec tête de fourche et sabot). Amélioration du système de freinage autorisée.

Classe 750 (avant 31/12/1972) :

- Moto 551 cc à 750 cc, 2 temps ou 4 temps
- cylindrée maxi 750 cc pour les motos commercialisées jusqu'au 31/12/1972,
- bi amortisseurs seulement.

Classe 1000 (avant 31/12/1981) :

- Moto 250 cc à 1000 cc, 2 temps ou 4 temps
- cylindrée maxi 1000 cc pour les motos commercialisées du 01/01/1973 au 31/12/1981,
 - 3 cylindres 4 temps maxi, (mono amortisseur autorisé) 2 soupapes par cylindre maxi,
 - 2 cylindres avec 4 soupapes par cylindre maxi 31/12/1972,
 - 2 à 4 cylindres 2 temps (mono amortisseur autorisé uniquement pour les compétition-clients)
 - Les compétition-clients 250/350 sont acceptées (ex : Yamaha TZ ou Kawasaki KR)

EVOLUTION : (du 01/01/1985 au 31/12/1995)

Classe 350 EVO (maxi 31/12/1983) :

- Motos 250 cc à 350 cc 2 tps ou 4 tps maxi 1983
- Les compétition-clients sont autorisés.

Classe EVO (du 01/01/1985 au 31/12/1995):

- Moto 250 cc maxi : 2 temps/2 cylindres
- Moto de 250 cc à moteur 2 temps et 400 cc 2 temps et 4 temps, commercialisées au maxi avant le 31/12/1995.
- Les compétition-clients sont interdits.

OPEN EVOLUTION : (de 1984 à 1995)

Classe CLASSIC (maxi 31/12/1983)

- Moto >500 cc à Unlimited (2 tps ou 4 tps)

Classe 600

- Moto 4 temps >400 cc à 600 cc pour les 4 cylindres
- Moto 4 temps de 600 cc à 750 cc bicylindre 2 ou 4 soupapes, origine simple allumage
- Moto 2 temps de 250 cc à 500 cc (sport), compétition client seulement (de 1984 à 1995)

Classe 1100

- Moto 4 temps >600 à 1100 cc

Evelyne Desbordes : ☎ 06.72.86.28.58

✉ pilote-vma@orange.fr

🌐 <http://www.pilotes-vma.fr>

Belinda Teixeira

☎ 01.49.23.77.55

✉ bteixeira@ffmoto.com

Patrick Thollas :

☎ 06.26.92.20.26.

✉ patrickthollas@gmail.com